

Plan de circulation de Pont de Metz du 26/01/2018

M. Jamin et M. Vasseur présentent le résultat des analyses de vitesse et de circulation sur l'ensemble de la commune.

Les rues mesurées étaient ;

Rue du Terrain (agglomération et hors agglomération)

Rue du Château

Grande rue du Petit Saint Jean

Chemin Blanc

Place René Aviez

Chemin du Pilon – Chemin de Salouël

Chemin de Salouël

Conclusion :

2 endroits se révèlent particulièrement critiques :

- La rue du Château dans le sens mairie / rue de l'Eau
- Le Chemin du Pilon / Chemin de Salouël

Propositions émises :

Rue du Château :

Voir pour une mise en place d'un aménagement sous forme de chicane à hauteur de l'entrée du site OPF. Un test pourrait être fait avant de prendre une décision finale.

Chemin du Pilon / Chemin de Salouël :

Le problème est la mixité véhicule/piétons/vélo. Compte tenu de la circulation sur ces chemins 10% de la circulation sur la rue du Pont, il peut être étudié de rendre le chemin de Salouël interdit à la circulation des véhicules.

Pour les autres rues :

- La Grande rue du Petit Saint Jean va bénéficier d'un aménagement cette année. La problématique a été prise en compte.
- La rue du Terrain (agglomération) a besoin d'un réaménagement du stationnement pour permettre des écluses pour se rabattre. Une proposition plus précise sera effectuée après la réunion de quartier prévue le MARDI 13 FÉVRIER, en présence de M Jamin.
- La rue du Terrain (hors agglomération), laisser la vitesse à 70 km/h et voir pour mettre un marquage pour une piste vélo. Ce rétrécissement aura tendance à réduire la vitesse.
- Route de Rouen : Un panneau lumineux 50 km/h en arrivant d'Amiens avant le rond-point pourrait aider à réduire encore la vitesse. Un radar fixe doit faire l'objet d'une demande en préfecture.
- Rue de l'Eau ; Problème de la place de stationnement (camion TIBCO). Il est déconseillé de mettre en place l'arrêté pris pour interdire le stationnement de

véhicules utilitaires. Par contre supprimer ou transformer cette place en Place PMR serait plus judicieux, à vérifier si les dimensions le permettent.

- Rue de l'Église, concernant les panneaux pour les chicanes, la règle est :

Côté prioritaire= panneau rond et rouge

Côté non prioritaire= panneau bleu et carré.

Cependant M Vasseur dit que les panneaux ronds ne posent pas de problème